



# Le projet de réseau Très Haut Débit Audois

*Comité de Concertation France THD – 13 mai 2015*

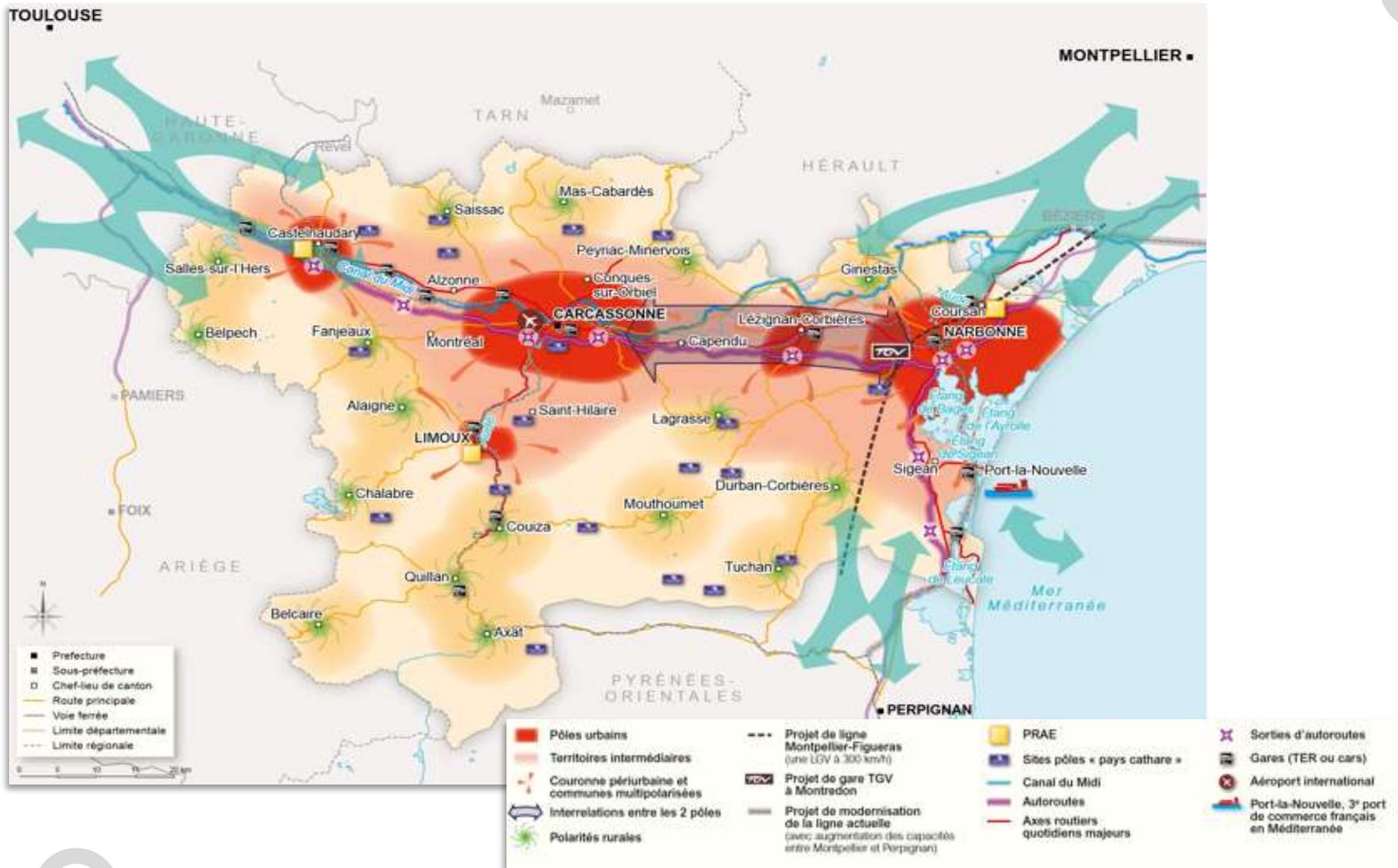
- **L'Aude à l'horizon 2030**
- **L'état des lieux en 2015**
- **Le projet d'aménagement numérique**
- **Les volets financiers, la gouvernance, les montage contractuel, le calendrier**

# L'Aude au cœur de la future Région Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon

- **Un département rural** situé entre les Pyrénées et le Massif-Central bordé par la Méditerranée.
- **362 000 habitants** et une dynamique démographique positive (+1% annuel).
- **Les piliers économiques :**
  - Le Tourisme avec la destination « Aude Pays Cathare » et deux sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco
  - La Viticulture, l'agriculture et agroalimentaire



# Aude 2030 : le pacte territorial



# Une construction partenariale de l'aménagement numérique

- **2008/2012** : le **PPP Régional Haut Débit** pour un débit de 2 Mbps mini à 80 % de la population de chaque commune
- **2009/2013** : le Département s'associe à l'élaboration du **SDTAN régional**
- **Mai 2013** : le Département adopte le pacte « **AUDE 2030** » : le réseau THD une priorité
- **Fin 2013 - mi 2014** : le Département pilote l'élaboration d'un **SDTAN audois** avec ses partenaires (Etat, Région, Caisse des dépôts, chambres consulaires, 11 EPCI)



# Etat des lieux en mai 2015

## Eligibilité commerciale de l'offre de service DSL à 2015

### ● Zones d'initiative privée (Orange) :

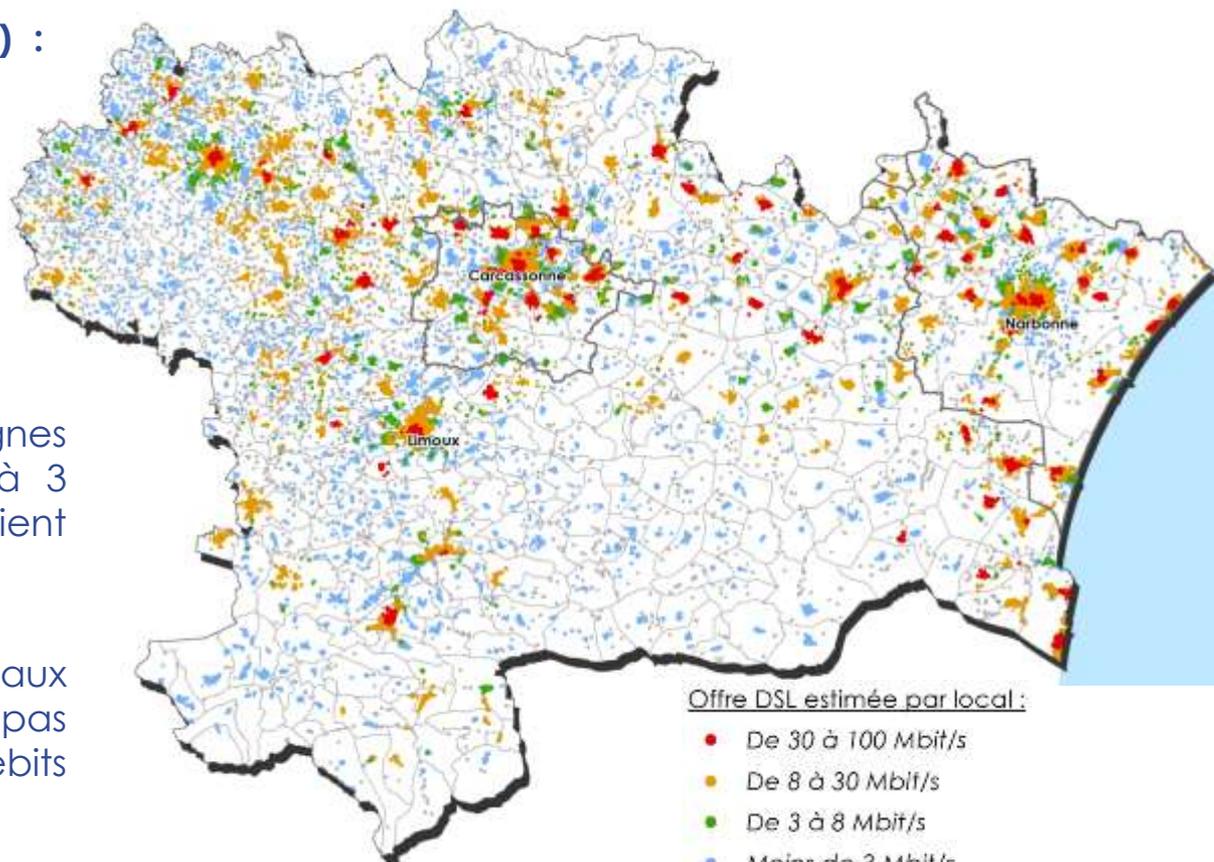
- 52 communes
- 51% des logements

### ● Zone d'initiative publique :

- 386 communes
- 49% des logements

● **Hors zone AMII**, 17% des lignes disposent de débits inférieurs à 3 Mbit/s et 40% ne bénéficient toujours pas du dégroupage.

● **Les 109 NRA-ZO** ont réduit le taux d'inéligibilité DSL, mais n'ont pas permis une réelle montée en débits (16 seulement sont opticalisés)



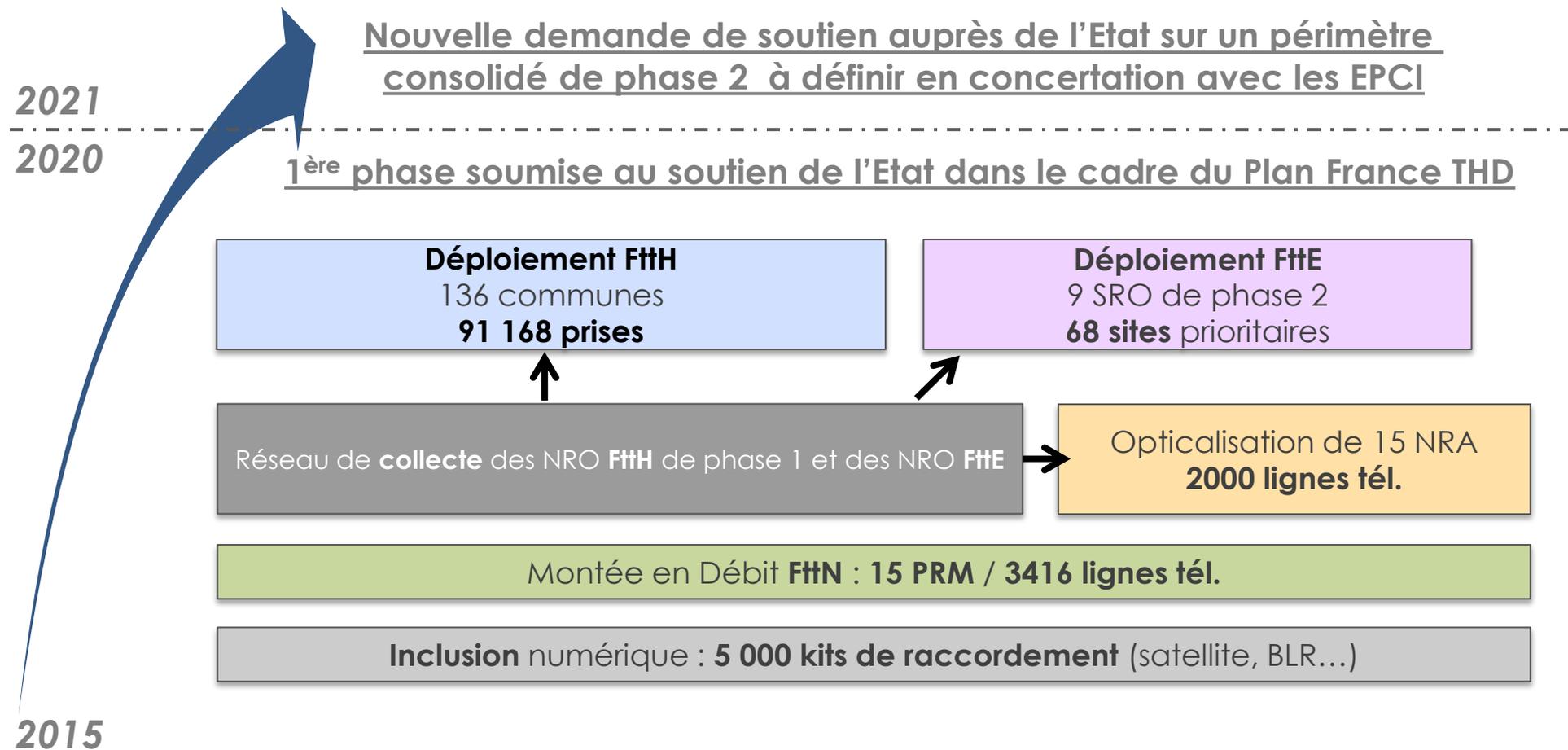
### Offre DSL estimée par local :

- De 30 à 100 Mbit/s
- De 8 à 30 Mbit/s
- De 3 à 8 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s
- Inéligible

□ Zone AMII

□ Limites des communes

# Le projet d'aménagement numérique de l'Aude



# Déploiements FttX : Collecte des NRO et des NRA non opticalisés par opportunité



Hypothèse : Infrastructures en propre

SYADEN

Sources : Syaden, CG Aude, CÉREMA, DGFP, IGN, Gestionnaires d'infrastructures, Orange, Tactis  
Cartographie et méthodologie Tactis

— Collecte des NRO et des NRA non opticalisés par opportunité

Desserte FttH :

— Transport NRO-SRO

— Distribution SRO-PBO

Desserte FttE :

— Transport NRO-SRO

— Distribution SRO-Sites prioritaires

— Desserte FttN

— Zone de déploiement FttH

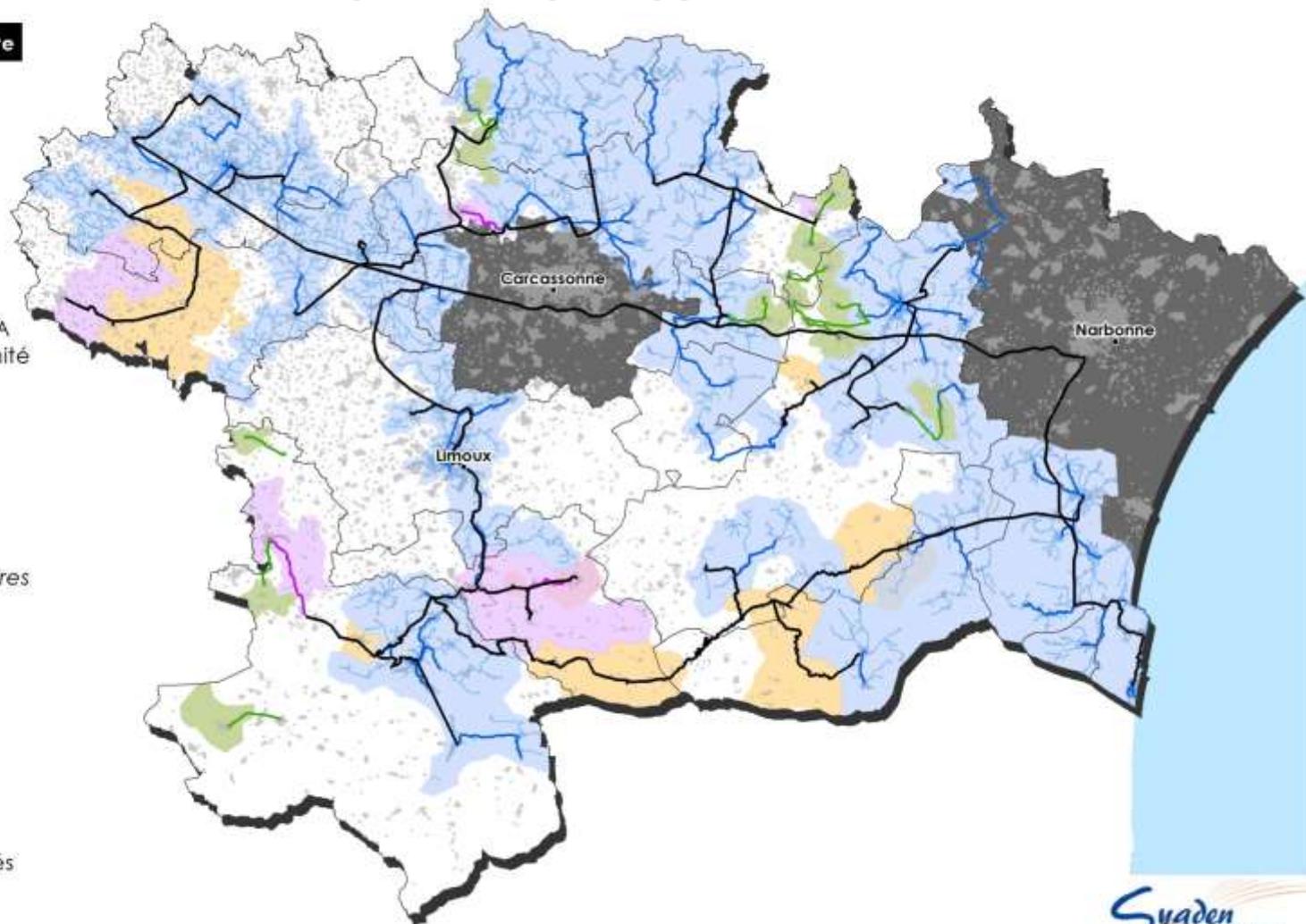
— Zones de déploiement FttE

— Zones de déploiement FttN

— Zone d'emprise des NRA à opticaliser

— Zone AMII

— Limites des intercommunalités



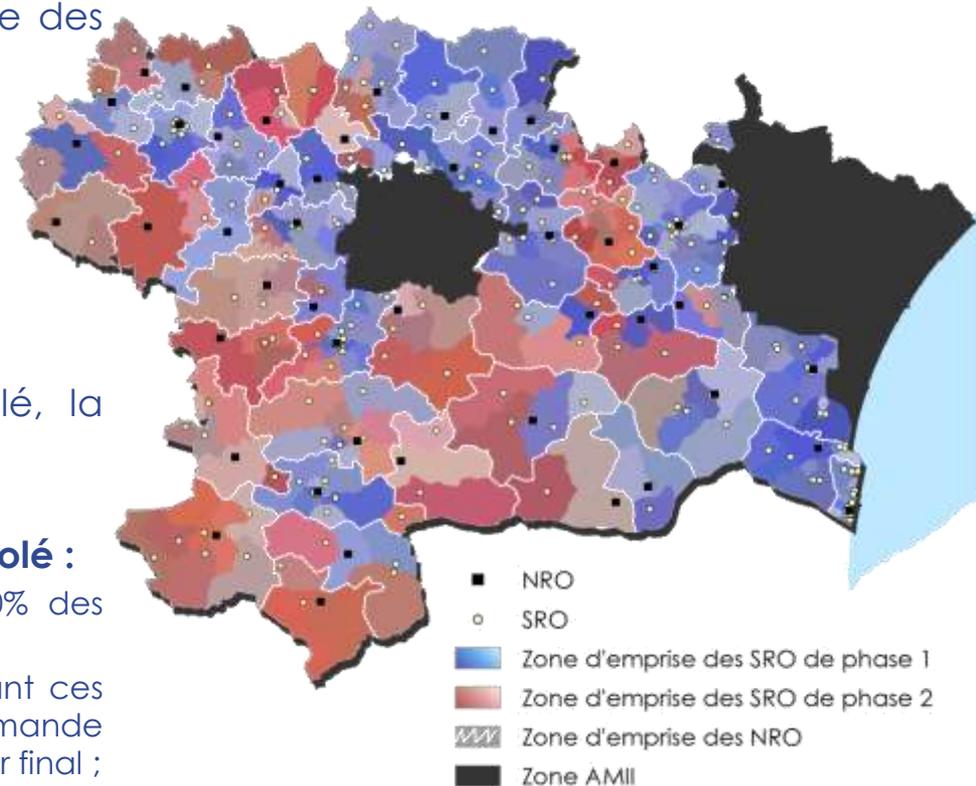
Tactis

© Copyright - Tactis - 2015  
© Copyright - IGN Paris - 2015

0 10 20 Km

# Déploiement FttH sur 136 communes et 91 162 prises

- **Pavage NRO / SRO complet de la zone d'initiative publique** en recherchant la meilleure articulation possible avec les limites administratives des 136 communes de phase 1 et la réalité technique des infrastructures mobilisables.
- **En Phase 1 le périmètre :**
  - 33 NRO dont 30 co-localisés avec des NRA opticalisés ;
  - Taille moyenne des NRO : 3 000 prises ;
  - Taille moyenne des SRO : 450 prises.
- Sauf exception sur des zones d'habitat isolé, la **distance NRO – PBO est de 16 km max.**
- **Qualification et chiffrage des zones d'habitat isolé :**
  - 5% des prises (isolées) représentent plus de 50% des investissements ;
  - Les segments de distribution (SRO-PBO) desservant ces zones pourront n'être déployés qu'après demande effective de raccordement au réseau par l'utilisateur final ;
  - Cette approche permettra au département de lisser l'impact de cette desserte dans le temps et d'éviter tout déploiement superflu de tronçons coûteux.



# Deux options de collecte envisagées, Une option privilégiée

## 2 options étudiées :

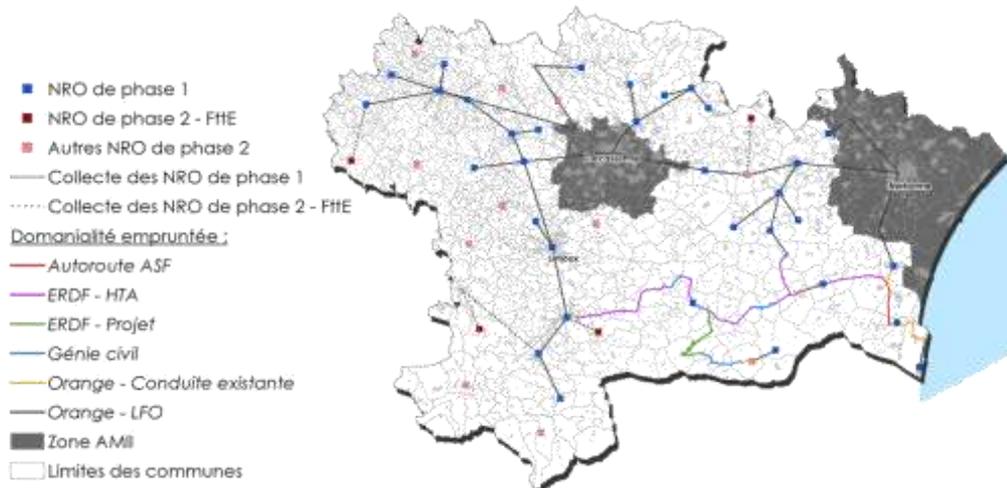
### Option 1 : utilisation maximale (théorique) des liens LFO de Orange

- Compléments sur les zones non opticalisées : HTA, enfouissement coordonné ERDF, GC, fourreaux NRA-NRA...
- Option 2 : utilisation d'un backbone ASF existant et des réseaux existants
- Déploiements complémentaires vers NRO selon les réseaux / infrastructures disponibles (LFO, enfouissement coordonné ERDF, HTA, GC NRA-NRA...)
- Opticalisation des NRA par opportunité (~15)

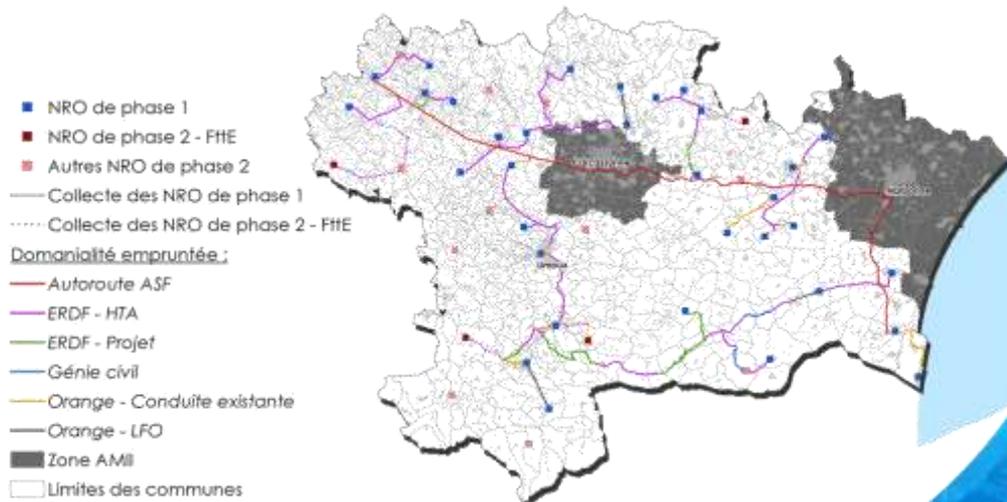
## A ce stade, l'option 2 est privilégiée :

- Les conditions tarifaires des fibres ASF sont en effet plus attractive et la disponibilité est assurée.
- Sur la grande majorité des tronçons, les liens LFO sont qualifiés d' « indisponibles », rendant le scénario 1 risqué à ce jour.
- En cas d'évolution effective de la disponibilité LFO, le scénario 2 pourrait être revu.

### Option 1 – réutilisation max. de LFO



### Option 2 – réutilisation autres réseaux existants

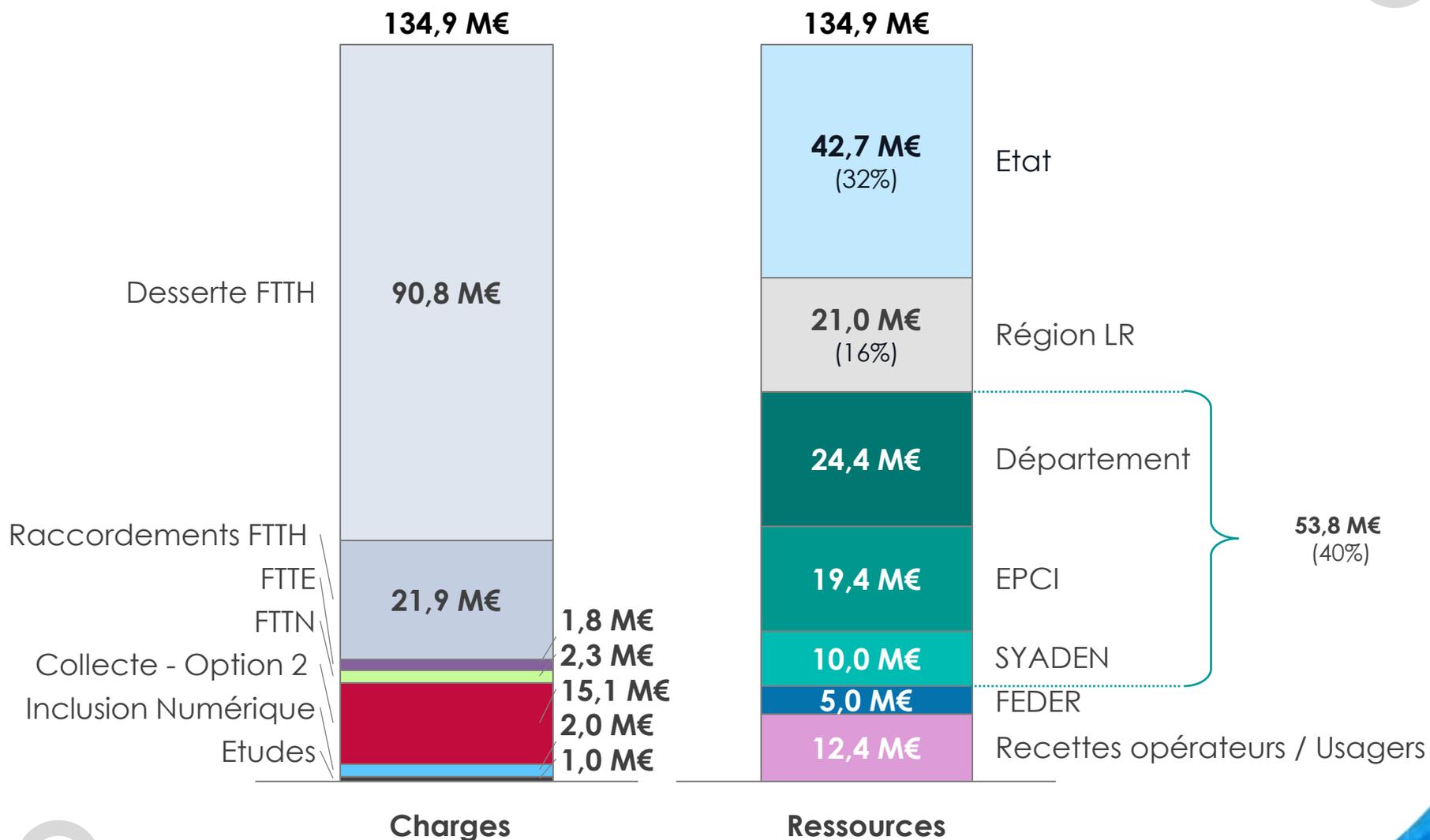


# Les investissements à horizon 2020 de 134,9 M€

- Le soutien de l'Etat est estimé à 42,7 M€.

	Unité d'œuvre	Investissement	FSN
Desserte FTTH	91 168 locaux	90 740 388 €	27 122 419 €
Raccordements FTTH	48 651 prises	21 864 210 €	7 166 717 €
FTTE	9 SRO / 68 sites	1 831 087 €	532 801 €
FTTN	15 PRM / 3 416 prises	2 344 948 €	784 025 €
Collecte – option 2	700 km	15 071 604 €	6 038 545 €
Inclusion Numérique	5 045 locaux	2 018 000 €	756 750 €
Etudes	-	1 000 000 €	300 000 €
<b>TOTAL</b>	-	<b>134 870 237 €</b>	<b>42 701 256 €</b>

# Financement prévisionnel phase 1 : 2015-2025



# Une gouvernance : le pacte audois acté en juillet 2014

- **La solidarité territoriale** : un système de péréquation acté à l'unanimité.
- **Une maîtrise d'ouvrage confiée au SYADEN**, confortée par :
  - L'adhésion du Département favorisant un partenariat très étroit avec ce donneur d'ordre pendant toute la durée du déploiement,
  - Une gouvernance incluant l'ensemble des collectivités audoises (le Département, les 438 communes et les 11 intercommunalités),
  - Une compétence technique reconnue dans des activités de déploiement de réseaux
- **Des engagements financiers actés** du Département, des 10 EPCI et du SYADEN

# Montage contractuel, supra-départementalité

- **Le Comité de pilotage du SDTAN du 18 juillet 2014 a validé :**
  - L'établissement des réseaux dans le cadre d'un marché public de travaux.
  - L'exploitation des réseaux dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) de type affermage.
- **Des discussions relatives à la supra-départementalité** avec la Haute-Garonne, l'Hérault, l'Aveyron...

*Le choix définitif dépendra de l'aboutissement ou non des discussions relatives à la supra-départementalité et des études financières, économiques et juridiques détaillées.*

- **Etude d'ingénierie**
  - Pavage FTTH, études FTTH détaillées sur les 136 communes, études FTTE et collecte
  - Réalisé au premier trimestre 2015
- **Marché de travaux FttH/FttN/FTTE/Collecte**
  - Choix du titulaire entre fin 2015 et début 2016
- **Procédure d'exploitation / commercialisation**
  - Négociation - Choix du titulaire entre fin 2015 et début 2016